

le projet FER DE LANCE et la reconnaissance des acquis de formation

par **CHRISTIANE SIROIS**

agent de recherche au projet Fer de Lance
à Sherbrooke

Cette brève communication s'articule autour de quatre points : un rappel de la nature, de la mission et des objets d'intervention de Fer de Lance, l'état actuel du projet* concerté de reconnaissance des acquis de formation présenté par Fer de Lance au ministère de l'Éducation, l'énoncé de certains principes et critères de la reconnaissance des acquis de formation et enfin l'énumération de quelques conditions de réalisation de ce même projet en Estrie.

Cet exposé est le fruit de mes réflexions personnelles sur la reconnaissance des acquis de formation et sur mes perceptions actuelles du rôle de Fer de Lance dans ce dossier. Il n'engage donc ni Fer de Lance ni aucun des établissements ou organismes scolaires de l'Estrie.

* Voir le devis de recherche de ce projet publié dans le document *Choix de textes* du premier colloque sur la reconnaissance des acquis de formation au Québec tenu à l'Université de Sherbrooke du 23 au 25 mai 1984, p. 91 à 125.

1. La nature, la mission et les objets d'intervention de Fer De Lance Inc.

Corporation à buts non lucratifs regroupant sur une base volontaire des représentants de cinq établissements et organismes scolaires de l'Estrie : l'Université de Sherbrooke, le Collège de Sherbrooke, Champlain College (Lennoxville Campus), la Commission scolaire régionale de l'Estrie, Eastern Townships Regional School Board, Fer de Lance Inc. vise essentiellement la mise en commun de ressources de ces cinq organismes et établissements d'éducation dans le but d'améliorer les services éducatifs offerts aux adultes de l'Estrie.

Depuis 1973, ce mécanisme incite les établissements et organismes scolaires à se concerter et à coordonner leurs activités à l'intérieur de certains dossiers axés sur les services-conseils aux adultes, le développement régional ainsi que le développement de l'éducation des adultes.

En juin 1983, la reconnaissance des acquis de formation des adultes est inscrite dans la programmation de Fer de Lance par le conseil d'administration de la corporation composé du vice-recteur à l'enseignement de l'Université de Sherbrooke ainsi que des directeurs généraux des collèges et commissions scolaires anglophones et francophones de la région.

2. L'état actuel du projet présenté par Fer De Lance au ministère de l'Éducation à l'automne 83

Où en est aujourd'hui le projet relatif à la mesure et à la reconnaissance des acquis de formation de travailleurs et de travailleuses du champ de l'administration ?

Pour des raisons internes et externes à Fer de Lance, le projet en est à ses tout premiers pas dans le dossier reconnaissance des acquis. La première phase, devant conduire à l'élaboration du cadre théorique et expérimental de la recherche et exigeant la participation de personnels des cinq établissements d'éducation, ne sera vraisemblablement complétée que dans quelques semaines.

Au début d'avril 84, quatre personnes de l'Estrie ont effectué une mission exploratoire aux États-Unis, dont le rapport assez volumineux, conçu et élaboré à la façon d'un instrument d'initiation à quelques systèmes américains de reconnaissance des acquis de formation, sera disponible sous peu.

Suite à l'exploration des systèmes américains dans ce domaine, qu'il suffise ici, dans les deux derniers points de cet exposé, d'énoncer quelques principes qui m'apparaissent la pierre d'angle de tout système de reconnaissance d'acquis de formation, de citer certains critères d'attribution de crédits par lesquels il est possible d'obtenir une reconnaissance officielle de formation et, enfin, de dégager pour l'Estrie, certaines conditions de réalisation de systèmes de reconnaissance engageant cinq établissements scolaires sous l'angle de leur volonté de concertation dans ce dossier.

3. Quelques principes et critères de la reconnaissance des acquis de formation

Les systèmes de reconnaissance des acquis de formation apparaissent fondés sur les principes suivants :

- un apprentissage est valable, qu'il ait été effectué à l'intérieur ou à l'extérieur du système scolaire. La manière dont l'apprentissage a été réalisé n'a pas d'importance : ce qui importe, c'est ce qui a été effectivement appris ;
- un apprentissage n'est valable et durable que dans la mesure où il rejoint des intérêts et des besoins valorisés par l'individu qui apprend ;
- chaque individu possède une manière d'apprendre qui lui est propre.

À l'intérieur de ces mêmes systèmes, les crédits, unités comptabilisées en vue de la reconnaissance officielle des acquis, sont attribués selon les critères suivants :

- l'expérience de l'adulte n'est jamais reconnue en tant qu'expérience : c'est la formation acquise par l'expérience de vie ou par le travail que l'on reconnaît ;
- cette formation, objet de la reconnaissance, doit toujours comporter deux dimensions complémentaires : une dimension pratique et une dimension théorique. La formation ou les compétences issues de l'expérience de vie et du travail doivent être aussi applicables en dehors de la situation spécifique où elles ont été acquises. Cela suppose que la personne a accédé à un certain niveau de conceptualisation et de théorisation qui rende sa formation généralisable ou transférable ;
- cette formation doit être reconnue au jugement d'un expert comme étant du même ordre de formation (secondaire, collégial, universitaire) que celui du programme auquel s'inscrit l'adulte.
- la formation est toujours mesurée en référence aux contenus académiques de programmes ou de cours pour lesquels il existe déjà un syllabus ou pour lesquels un niveau syllabus peut être accepté.

L'application de ces principes et critères dans l'acte de reconnaissance des acquis de formation appelle, entre autres conséquences, le renouvellement par l'intérieur du modèle éducatif traditionnel en ouvrant la porte à l'individualisation des programmes, objectifs, itinéraires, lieux et moyens de formation. Nommés aux États-Unis « independent studies » et « individual contract learning », ces types de

programmes complètent le système d'évaluation et de reconnaissance des acquis de formation. À cet égard, les initiatives mises de l'avant par The University of the State of New York, et particulièrement celles de Empire State College, sont très significatives.

4. Certaines conditions de réalisation du projet sous l'angle de la concertation des établissements partenaires

La concertation des établissements partenaires de la recherche et la coordination de leurs activités dans ce dossier apparaît possible à certaines conditions :

- Compte tenu de la situation au Québec en ce qui a trait au partage des responsabilités dans le domaine de la reconnaissance des acquis entre le ministère de l'Éducation et les établissements scolaires des différents ordres, la mise en place d'un système de mesure et de reconnaissance d'acquis expérimentiels exige que la *volonté politique du ministère de l'Éducation* s'exprime clairement en faveur d'une *décentralisation* de certains pouvoirs vers les établissements d'ordre secondaire.
- La *volonté* des établissements doit s'exprimer à la fois au plan *politique* par la voix des conseils d'administration ou des conseils de commissaires ou autrement (ce qui est acquis en Estrie) et à la fois à l'*interne de chaque établissement* dans l'énoncé des orientations, des règlements et des pratiques pédagogiques touchant la reconnaissance des acquis de formation des adultes.
- Il n'y a pas de reconnaissance d'acquis sans un *jugement d'expert* sur ces mêmes acquis. Or, cette expertise se trouve à l'*intérieur des établissements*, dans la personne des *spécialistes* de matière, de discipline, de programmes ou d'activités de formation. Aux États-Unis, les professeurs sont les intervenants clés du système puisqu'ils assument la responsabilité de l'élaboration des instruments de mesure et agissent à divers titres dans l'application de ces instruments auprès de la clientèle.
- Les expériences américaines indiquent également que l'*autonomie des établissements scolaires* dans le domaine de la reconnaissance des acquis doit être *respectée* dans l'exercice des pouvoirs de recommandation (au secondaire, au collégial et à l'Université) ou de décision (à l'Université) qui leur appartiennent.

Ce qui n'exclut pas que certains *services directs* à la clientèle puissent être *assumés en concertation* avec les professionnels œuvrant au sein des *services régionaux d'accueil et référence* préconisés dans l'énoncé de politique gouvernementale en matière d'éducation des adultes (v.g. accueil des besoins, services-conseils relatifs au processus et au cheminement, référence à l'établissement scolaire approprié).

- La reconnaissance des acquis suppose la *disponibilité d'instruments* parmi lesquels les établissements auront à *choisir* ; ce sont les batteries de tests, le portfolio, les profils de compétences professionnelles, méthodes et techniques diverses.

L'élaboration de ces instruments nécessitera qu'on y consacre d'*importantes ressources*. Il y aurait sans doute lieu de *consolider les collaborations* déjà amorcées avec certains organismes américains de façon à permettre, dans la mesure du possible, l'adaptation au Québec de plusieurs outils en usage aux États-Unis.

- La *crédibilité du système* doit être assurée dès le point de départ. Dans les expériences américaines, cette crédibilité est recherchée comme suit :
 - la volonté politique gouvernementale situe la reconnaissance scolaire des acquis non comme une fin en soi mais comme un des moyens d'atteindre le véritable objectif poursuivi : l'accès pour l'ensemble de la population à des formations de niveau post-secondaire ;
 - la qualité de l'instrumentation est assurée par la rigueur du processus ainsi que par la qualité et l'ampleur des ressources humaines mises à contribution ;
 - indépendamment des méthodes utilisées, tous les systèmes mis en place ont recours de façon systématique à l'expertise des établissements scolaires dans l'élaboration de l'instrumentation, dans l'application des instruments élaborés et dans le processus d'émission des différentes formes de reconnaissance.

Ces trois éléments ont permis d'amoinrir sinon d'éliminer deux objections courantes dans ce dossier, lesquelles sont, dans les faits, dénuées de fondement. Ce sont :

- a) la reconnaissance des acquis de formation issue de l'expérience de vie et du travail produit une diminution du nombre d'inscriptions dans les établissements scolaires qui ont adopté ce système.

- b) La reconnaissance des acquis ne garantit pas la qualité de la formation et contribue à la prolifération des diplômes à rabais.
- Au plan *régional*, *Fer de Lance* apparaît le lieu tout désigné pour assumer les mandats suivants :
 - le développement du concept, des systèmes et des méthodes favorisant un plus grand accès à une formation qualifiante par le biais de la reconnaissance scolaire des acquis issus des expériences de vie des adultes ;
 - l'information, la sensibilisation et la formation des collaborateurs des établissements scolaires de la région dans le but de permettre à ceux-là de s'impliquer de façon significative dans ce dossier ;
 - la coordination des activités d'élaboration ou d'adaptation d'instruments de mesure ;
 - l'élaboration, en concertation avec les établissements scolaires de la région, du (des) modèle(s) organisationnel(s) tenant compte des mandats ou des responsabilités de chacun ;
 - en collaboration avec le Service régional d'accueil et référence, assurer la promotion du service de reconnaissance des acquis offert en collaboration avec les établissements scolaires de la région.

Il est déjà acquis, au sein de *Fer de Lance*, que pour assumer convenablement ces mandats, il est essentiel que des collaborations étroites soient maintenues avec les responsables nationaux du dossier d'une part (ministère de l'Éducation, Fédération des collèges, Fédération des commissions scolaires, etc.) et d'autre part que les professionnels de l'organisme puissent avoir accès à l'expertise disponible au Québec comme ailleurs.

De façon plus particulière, je crois que le Council for the Advancement of Experimental Learning (CAEL) est un organisme avec lequel nous aurions tout intérêt à établir des relations privilégiées.

- La concertation interordres proposée dans le projet de l'Estrie n'exclut pas pour autant l'à-propos d'une *coordination efficace* du dossier entre les établissements scolaires *d'un même ordre d'enseignement*. Cette pratique est courante dans les expériences américaines et semble essentielle pour éviter le gaspillage des énergies disponibles dans des duplications onéreuses pour les établissements et pour les adultes de la région.

En terminant cet exposé, laissez-moi comparer le rôle de *Fer de Lance* dans ce dossier à celui d'une bougie d'allumage qui, dans un même temps et sur un même territoire, *mobilise* cinq établissements d'éducation de trois ordres de formation et ayant une double appartenance linguistique autour d'une *volonté* commune de rendre accessible aux adultes un service de mesure et de reconnaissance des acquis de formation issus de l'expérience de vie et du travail.

Les points de vue que j'ai exprimés au cours de cette communication, sans être officiels, sont conformes à l'esprit dans lequel le projet *Fer de Lance* a été amorcé et se poursuit.